

Département : **NORD**
 Arrondissement : **LILLE**
 Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
 DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 11 OCTOBRE 2022

NOMBRE :

De conseiller en exercice	29
De présents	26
De votants	29
Pour	29
Contre	
Abstention	

OBJET :

**FIN DE LA CONVENTION
 D'ADHESION DE LA COMMUNE A
 L'AGENCE D'INGENIERIE
 DEPARTEMENTALE « iNORD »**

DELIBERATION :

Publiée le 18 octobre 2022

*Rendue exécutoire le 18 octobre
 2022*

*Adressée au contrôle de Légalité
 (Préfecture de LILLE DRCL) le 18
 octobre 2022*

Le maire certifie que le compte rendu
 de cette délibération a été affiché à
 la porte de la Mairie ;

Le : 18 octobre 2022

Et que la convocation du Conseil
 avait été faite

Le : 4 octobre 2022 ;

Le Maire
 D'ERQUINGHEM-LYS
 Monsieur Thomas DUGRAIN
 Conseiller Municipal

Secrétaire de séance



L'an deux mille vingt et deux, le onze octobre,

*Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après
 convocation légale en Mairie d'ERQUINGHEM-LYS, Place du Général de Gaulle, afin
 de tenir sa séance plénière, sous la présidence du Maire ;*

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

*Mmes et Mrs. BEZIRARD Alain, DOUCHET Vincent, PANIEZ Laetitia, BOULINGUEZ
 Jacky, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoit,
 PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, JOUCLA Olivier, LEROY
 Michael, BEZIRARD Alban, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, ZAGULA Marie-
 Claude, LIESSE Joëlle, BENOIT Danièle, BIERVLIET François, WAETERINCKX
 Maryline, VANHILLE Bénédicte, HENZE Ludovic, CHARPENTIER Caroline, CAMPHYN
 Marie-Maud, DUGRAIN Thomas,*

Etaient excusés avec (ou sans) procuration :

*Me Christine BOCKAERT, procuration donnée à M. Ludovic HENZE,
 Me Alizée GRATIEN, procuration donnée à Me Christelle GRATIEN,
 M. Pierre DASSONVILLE, procuration donnée à M. Alban BEZIRARD,*

Monsieur Thomas DUGRAIN a été désigné secrétaire de séance, conformément à
 l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération en date du 3 octobre 2017, le Conseil Municipal a décidé
 d'adhérer à l'agence d'ingénierie départementale « iNord ».

Cette agence a été créée par le Département du Nord, le 1^{er} janvier 2017 en
 vue d'apporter une expertise, un diagnostic technique aux communes.

Le coût d'adhésion à l'agence « iNord » est annuel.

Selon la convention, la participation est fixée à 21 centimes d'euros par
 habitant.

Le partenariat avec « iNord » portait sur un concours technique et
 d'ingénierie, de divers projets communaux autour de la réalisation de
 nouvelles infrastructures sportives, d'un futur EHPAD.

Les projets ont été réalisés depuis lors ou sont en cours d'évolution.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir
 délibéré.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de mettre fin à l'adhésion de
 la commune à l'agence départementale « iNord ».

Adopté Pour Ampliation

Le Maire

